



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 MARS 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 mars 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 230, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Sonia EICHLER

Date d'affichage :

OBJET : VOTE DU TAUX 2021 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

VOTE DU TAUX 2021 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets et qu'elle a, depuis de nombreuses années, choisi de faire financer le service par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) assise sur le foncier bâti.

Compétence déchets	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total produits fonctionnement :	1 505 279	1 553 902	1 654 954	1 743 459	1 893 433	1 905 780	1 989 178	2 050 000
dont TEOM :	1 301 395	1 351 310	1 403 147	1 450 477	1 628 697	1 700 929	1 775 363	1 842 827

Le produit 2021 attendu :

	2016	2017	2018	2019	Base prévisionnelle 2020	Base prévisionnelle 2021	Produit 2021
TEOM	13 915 253	14 391 210	15 083 053	15 458 790	16 484 336	17 110 742	1 842 827

Monsieur le Président propose de maintenir le taux de la TEOM à son niveau antérieur, à **10,77 %**.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

**Le Conseil Communautaire
 de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
 entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **FIXE** le taux de TEOM tel qu'il est proposé ci-dessus pour l'année 2021

Acte certifié exécutoire le :
 Le Président
 Xavier BRAND

